

## La sécurité en ligne du personnel enseignant

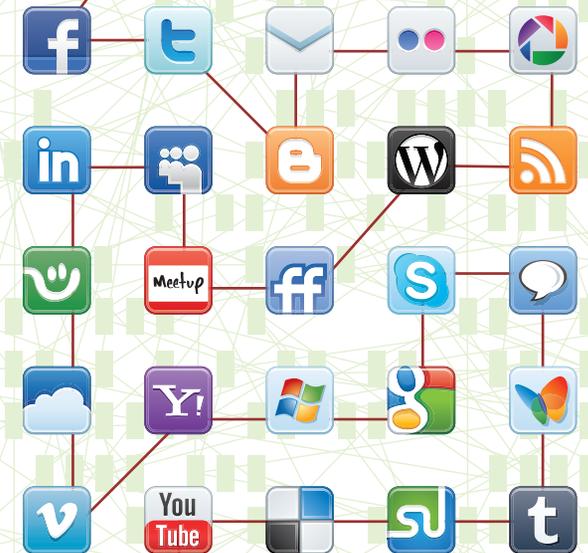


Chaque année, on discipline  
ou on résilie le contrat  
d'enseignants(es) et de  
directrices ou directeurs  
d'école en raison de  
choix douteux dans leur  
comportement en ligne. **Ne  
soyez pas le prochain ou la  
prochaine!**

Si vous avez des questions ou  
voulez de l'aide, téléphonez-nous.

La Manitoba Teachers' Society

1 800 262 8803 ou 888-7961



Votre réputation professionnelle  
est un de vos atouts les plus  
précieux à titre d'enseignante ou  
d'enseignant.

Protégez-la toujours  
— y compris en ligne.

**Suivez la politique de la division scolaire en matière de réseautage social avec les élèves et n'utilisez les ordinateurs de la division que pendant les heures normales de travail.**

**Communiquez de manière professionnelle avec les élèves et les parents.**

**Conservez des copies imprimées et électroniques de tous les courriels importants.**

**Obtenez les permissions nécessaires avant de publier des photos d'élèves, ou de l'information sur les activités en classe, sur les élèves, leurs familles et vos collègues.**

**Assurez-vous que les élèves ne sont pas exposés à du matériel ou des communications inappropriés.**

**Séparez votre vie personnelle de votre vie professionnelle en ligne. Utilisez un site Facebook approuvé pour votre travail et ne l'utilisez que pendant les heures normales de travail.**

**Examinez la possibilité d'établir un compte Facebook personnel sous un nom différent.**

**Installez le niveau le plus élevé de contrôle de sécurité sur les sites de réseautage social auxquels vous êtes inscrit(e).**

**Faites une recherche de votre nom sur le site Google pour surveiller votre réputation en ligne.**



**Les membres du personnel enseignant devraient afficher un comportement éthique et approprié en ligne.**



**À faire et à ne pas faire en ligne**

**N'utilisez pas l'envoi de messages textes pour développer un rapport avec les élèves.**

**N'envoyez pas de messages textes à des élèves sans la permission de leurs parents; faites-le uniquement pendant les heures normales des activités scolaires et limitez le contenu des messages aux activités scolaires.**

**N'utilisez pas les courriels ou les messages textes pour communiquer des messages difficiles qui peuvent être mal interprétés. Organisez une rencontre en face-à-face pour éviter toute fausse interprétation.**

**Ne donnez pas libre cours à vos sentiments en ligne.**

**N'utilisez pas votre adresse de courriel personnelle pour communiquer avec les élèves ou les parents.**

**Ne publiez pas des renseignements, des commentaires ou des photos qui seraient embarrassants s'ils apparaissaient à la une de votre journal local.**